



Communiqué de presse

Construction des écrans acoustiques de Montoir-de-Bretagne Mise en place de déviations sur la RN 171 du 6 novembre 2017 au 30 avril 2018

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'écrans acoustiques de Montoir-de-Bretagne le long de la RN171. Cette opération d'un montant de 9,8 M€, est financée à 100 % par l'État.

4 écrans acoustiques seront construits et un talus sera rehaussé le long de la RN171. Ces protections acoustiques permettront de réduire l'impact des nuisances sonores générées par le trafic routier sur les riverains dont les habitations ont été identifiées comme un point noir bruit.

Le chantier des écrans acoustiques de Montoir-de-Bretagne démarre le 6 novembre 2017 et va durer jusqu'au 30 juin 2018.



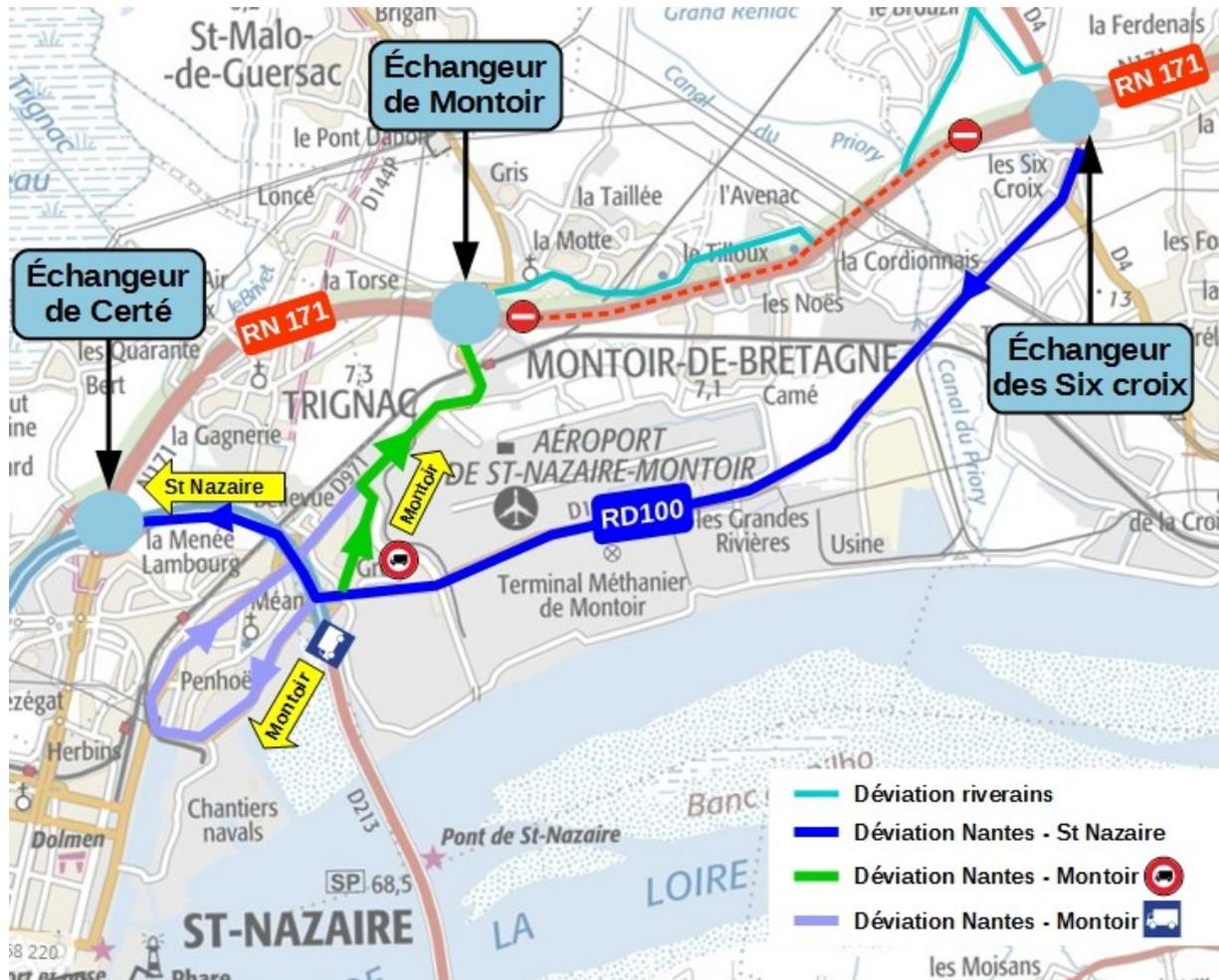
Du lundi 6 novembre 2017 au 30 avril 2018, pour assurer le bon déroulement du chantier et réduire son incidence sur les riverains et sur les usagers de la RN171, plusieurs mesures sont prises sur la RN171 dans le sens Nantes-Saint-Nazaire :

- de jour, la circulation à 2 x 2 voies sur la RN171 est conservée mais la largeur des 2 voies est réduite à 6 mètres sur la portion de la RN171 en chantier. Les poids-lourds auront l'interdiction de dépasser et la vitesse sera limitée à 70 km/h Les travaux qui ne permettront pas de maintenir la circulation à 2 x 2 voies sur la RN171 seront réalisés de nuits ;

- de nuit, la circulation sera interdite sur la RN171 **uniquement dans le sens Nantes - St-Nazaire** entre l'échangeur de Montoir-de-Bretagne et l'échangeur de Certé, de 21 h à 6 h.

La circulation sur la RN171 sera autorisée de nuit entre le 22 décembre et le 7 janvier 2018.

Les usagers sont invités à suivre l'itinéraire conseillé à partir de l'échangeur des Six Croix.



Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

La DREAL des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr